

*Séance du 27 février 2007
à 20 h 30*

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Robert Chef, Maire, en session ordinaire d'après les convocations faites le vingt et un février deux mille sept

L'Ordre du Jour était le suivant :

- Bilan de la comptabilité 2006 et prévisions d'investissement pour 2007
- Décision en matière de taux des 4 taxes locales
- Décision en matière de subventions communales
- Décision d'embauche d'un cantonnier
- Décision d'élaboration d'une nouvelle carte communale
- Délibération à prendre pour le repas de l'amitié
- Prévision des bureaux pour les élections
- Questions diverses

Présents : Chef Robert, Botella Martine, Duhard Colette, Boudaud Guy, Tugas Joseph-Marie, Claessen Serge, Moïse Jean-Claude, Guimard Jean-Christophe

Absents : Fabien Jean-Jacques, Briaud Fabrice

Excusée : Dumartin Milvia

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Martine Botella ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour assurer ces fonctions, lesquelles elle a acceptées.

I. Bilan 2006 et prévisions 2007 :

- a) bilan 2006 : La balance générale de l'année 2006 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 81 978.93€ et un déficit d'investissement de 3 127.07€. L'excédent à reprendre pour 2007 sera donc de 78 851.86€
- b) prévisions d'investissement : plusieurs projets sont exposés par le maire :
 - 1) toiture du logement de l'école : la dépense s'élève à 26 000€ avec des subventions de 14 000€
 - 2) entrée du bourg : un estimatif a été calculé par M. Tugas, pour un montant de 17 à 18 000€
 - 3) achat de terrains : 2 achats de parcelles sont envisagés, pour cela 50 000€ ont déjà été inscrits en report pour 2007
 - 4) travaux de voirie : la voie communale VC1 est proposée en revêtement bicouche pour un montant de 9 576€
 - 5) emprunt SIVOM : il a été inscrit un emprunt de 15 000€ auprès du SIVOM pour financer les travaux de voirie

Entendu cet exposé, les propositions d'investissement sont retenues par le conseil municipal. Si le budget le permet, tous ces projets seront réalisés en 2007.

II. Taux des 4 taxes locales :

Sur proposition du maire, il est décidé de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales soit :

- taxe d'habitation : 9.56%
- taxe foncier bâti : 12.36%
- taxe foncier non bâti : 13.99%
- taxe professionnelle : 13.99%

III. Subventions communales :

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- ACCA de Soumèras : 120€
- ADMR de Montendre : 30€
- Association des chômeurs de Montendre : 50€
- Chambre des métiers de Charente-Maritime : 28€
- Chambre des métiers d'Indre et Loire : 60€
- Club loisirs Anglais : 120€
- Club Boule de Neige : 120€
- Comité des Fêtes : 850€
- La Lyre Montendraise : 25€
- Maison familiale de Chevanceaux : 16€
- AFM Téléthon : 35€
- SPA de Saintes : 57€

Soit un total de 1511€

IV. Embauche d'un cantonnier :

Le maire informe que le contrat de M. Adolphe s'est terminé mi décembre 2006 et que depuis M. Chaudet travaille seul. Avec l'arrivée des beaux jours, le travail ne va pas manquer et un seul agent ne pourra pas tout assurer. Cette constatation étant faite, le maire informe que la décision n'a pas encore été prise au niveau du SIVU. Affaire à suivre.

V. Elaboration d'une nouvelle carte communale :

Sur proposition du maire, le conseil municipal accepte l'élaboration d'une nouvelle carte communale. Une délibération sera prise pour démarrer ce document d'urbanisme.

VI. Repas de l'amitié :

Considérant qu'aucune délibération n'avait été prise en 1991 concernant le financement du repas de l'amitié et sur la demande du percepteur de régulariser la situation, le conseil municipal décide de prendre une délibération précisant :

- que le repas de l'amitié est financé par le budget du CCAS
- qu'il est gratuit pour les habitants de Soumèras ayant plus de 60 ans au 31 décembre de l'année concernée.

VII. Bureaux pour les élections :

Sur proposition du maire et considérant le nombre de scrutins cette année, le conseil municipal décide de recruter des personnes de la commune pour aider à la tenue des bureaux les 22 avril, 6 mai, 10 et 17 juin

VIII. Questions diverses :

- a) Centenaire de Madame Maurice Cécilia : le conseil municipal décide d'honorer cette administrée à l'occasion de ses 100 ans. Il est décidé d'entrer en contact avec sa fille afin de déterminer le type de célébration qui pourrait être organisée. Le conseil municipal mandate le maire pour effectuer la démarche.
- b) Contrôle amiante pour les locaux recevant du public : le maire informe de l'obligation de faire contrôler les locaux publics construits avant 1997 et d'avoir un certificat prouvant qu'il n'y a pas d'amiante dans ces bâtiments. Un contrôle avait été effectué par les élus en 1997 qui n'avait pas fait l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité. Pour ce faire, un devis a été établi par le cabinet CEDI de Lagord pour un coût de 375 euros TTC. Entendu cet exposé, le conseil municipal accepte le devis et mandate le maire pour faire procéder au contrôle.
- c) Commémoration du 19 mars : le conseil municipal accepte que soit célébrée la fin de la guerre d'Algérie le 19 mars. Un contact sera pris avec M. Château pour proposer la commémoration à 17h30, sachant que celle de Montendre est prévue à 18h30.

La séance est levée à 21h30